

DELEGATION DE Madame Emmanuelle CUNY

D-2019/96

Équipement en tableaux numériques interactifs des écoles privées sous contrat d'association. Autorisation. Décision

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2010, la ville de Bordeaux a lancé dans le cadre du projet « Bordeaux, cité digitale » en partenariat avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Gironde (DSDEN 33) l'équipement de tableaux numériques interactifs (TNI) ou de Vidéoprojecteurs interactifs (VPI) avec pour objectif de favoriser l'accès de tous les enseignants et élèves bordelais aux ressources numériques, en particulier à internet et à leur usage pertinent en classe.

Visant à encourager l'usage des nouvelles technologies, des appels à projets auprès des enseignants des écoles publiques ont été lancés afin de permettre d'équiper toutes les salles de classes élémentaires volontaires. Plus de 400 TNI / VPI ont ainsi été déployés.

Parallèlement, les établissements d'enseignement privé du premier degré sous contrat d'association ont souhaité s'inscrire dans cette dynamique qui répond à la volonté du Ministre de l'Éducation nationale de développer l'usage du numérique à l'école primaire.

Dans les mêmes conditions que les écoles publiques, les équipes pédagogiques ont donc répondu chaque année à l'appel à projets proposé à l'ensemble des enseignants. Les dossiers présentés ont fait l'objet d'une validation conjointe par la direction diocésaine de l'enseignement catholique, les services départementaux de l'Éducation nationale de la Gironde et la Mairie de Bordeaux. 0 ce jour 135 TNI ont été subventionnés par la ville de Bordeaux depuis 2011.

A la rentrée scolaire de septembre 2018, l'école Sainte Monique a bénéficié d'une ouverture de classe en élémentaire qu'il y a lieu d'équiper en VPI.

Ceci représente une subvention de 2 698 euros par école pour l'année 2019.

En conséquence, afin d'accompagner l'école Sainte Monique dans son équipement en matériel numérique, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Consentir à une subvention à l'école privée Sainte Monique de 2 698 euros pour un VPI, ce qui correspond au coût moyen d'un VPI installé dans les écoles publiques (tableau, poste de travail et visualisateur),
- Procéder au versement de cette subvention de 2 698 euros sur les comptes bancaires de l'union départementale des organismes de gestion de l'enseignement catholique (UDOGEC33) qui procédera à l'achat de ce matériel.

Cette somme sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours sur le chapitre 204, article 20421, fonction 213.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2019/97

Participation aux frais de fonctionnement des actions d'aide aux devoirs dans les écoles élémentaires de la Ville de Bordeaux. Autorisation.

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les enfants scolarisés dans les écoles de Bordeaux bénéficient d'un soutien pédagogique organisé à l'initiative d'associations pour effectuer leurs devoirs du soir.

Compte tenu de l'intérêt que ce soutien représente pour les enfants et leur famille, la Ville de Bordeaux apporte sa participation aux associations de deux façons :

- d'une part, en leur mettant à disposition les locaux scolaires, en-dehors des heures de classe, dans le cadre des dispositions de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983,
- d'autre part, en leur versant une contribution de 12 euros par mois et par élève dont les familles présentent un quotient familial inférieur à 346 euros.

C'est ainsi que jusqu'à 320 enfants différents ont pu bénéficier de ces accompagnements au cours de l'année civile 2018.

Aussi, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre cette double participation durant l'année 2019.

Les versements aux associations (dont la liste vous est fournie en annexe) auront lieu en juin et décembre 2019 au vu des états des élèves fréquentant ces dispositifs d'aide aux devoirs dont le nombre varie chaque mois.

Une enveloppe de 40 000 euros est prévue pour l'année 2019 et le paiement de ces contributions sera imputé sur les crédits de la Ville, Programme P069 O 003, fonction 422, nature analytique 1532.

C'est pourquoi, si vous êtes d'accord, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- poursuivre l'accompagnement financier de la Ville aux associations citées en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

AIDE AUX DEVOIRS – ANNEE 2019.

Imputation sur Programme P069 O 003 – Fonction 422 – Nature analytique 1532

NOM de l'ASSOCIATION	NOM de l'ECOLE
Amicale Parents d'Elèves Ecole STEHELIN	STEHELIN
ASTROLABE	FERDINAND BUISSON
Centre Social et Familial Bordeaux Nord	SOUSA MENDES DUPATY
Centre Social du Grand Parc / GP Intencité	ALBERT SCHWEITZER CONDORCET
Maison de Quartier UNION SAINT-JEAN	FRANCIN SOMME BARBEY
PATELLA / PATRONAGE ST-BRUNO	SAINT BRUNO
Association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux	ACHARD ANDRE MEUNIER ALBERT SCHWEITZER BENAUGE CARLE VERNET CAZEMAJOR CHARLES MARTIN CONDORCET DEYRIES HENRI IV LABARDE JEAN MONNET JULES FERRY LAC II MENUTS MONTAUD NUYENS PAUL BERT PAUL DOUMER RAYMOND POINCARE THIERS VACLAV HAVEL VIEUX BORDEAUX
Amicale des Etablissements Scolaires Laiques de Bacalan	ACHARD CHARLES MARTIN LABARDE